



Travail en temps masqué

Par **Skipy**, le **07/03/2022** à **08:03**

Bonjour,

Je travaille dans la métallurgie. Mon employeur peut il m'obliger à effectuer du travail en temps masqué de production. Je travail en horaire 3/8. Je suis en travail posté. Sous prétexte que je travail la nuit, mon employeur m'oblige a travailler sur plusieurs postes simultanément alors que chaque poste est occupé par un opérateur la journée. Mon employeur peut il me sanctionner si je refuse de le faire et en a t'il le droit ?

Merci.

Par **Prana67**, le **07/03/2022** à **11:48**

Bonjour,

L'employeur peut vous demander d'occuper plusieurs postes à partir du moment ou c'est possible de le faire et que ça correspond à votre définition de fonction.

Avez vous des représentants du personnel ? Si oui ils en pensent quoi ?

Est-ce habituel dans votre entreprise ou c'est seulement à vous qu'on demande de faire ça ?

Par **Skipy**, le **07/03/2022** à **14:46**

Je suis le seule conserné

Par **Prana67**, le **07/03/2022** à **17:37**

Concrètement c'est possible de tenir plusieurs postes ou pas ? Genre une machine qui tourne seule et qui n'a pas besoin d'être surveillé ? Ou alors il faut toujours être devant le poste ?

Avez vous des représentants du personnel ?